

*Le TSE du Brésil juge 5 requêtes
contestant des contenus offensant
sur les réseaux sociaux*

Image not found or type unknown

Image: Prensa Latina

La Havane, 27 oct. (RHC)- Le Tribunal Supérieur Electoral (TSE) du Brésil juge aujourd'hui cinq requêtes qui contestent la propagande électorale ou les informations diffusées sur les plateformes numériques concernant les candidats à la présidence pour le second tour de scrutin du 30 octobre.

Dans trois d'entre elles, la coalition Brasil da Esperança, dirigée par l'ancien président et candidat Luiz Inácio Lula da Silva, exige le retrait de contenus offensants publiés sur le réseau social Twitter.

Elle demande également le retrait de la publication électorale qui prétend que Lula serait en faveur de l'avortement.

L'une des actions a été intentée contre l'alliance "Pour le bien du Brésil" et le politicien Daniel Pereira, et une autre contre le sénateur Flávio Bolsonaro.

Le troisième est contre le leader d'extrême droite Jair Bolsonaro, candidat du Parti libéral à sa réélection.

Entre-temps, la coalition Brésil de l'espoir a demandé au président du TSE, Alexandre de Moraes, de juger d'urgence les 44 demandes de droit de réponse en instance devant le tribunal.

Composée de 10 partis politiques, la coalition souligne que la procédure des actions de droit de réponse est différente des autres procédures en cours dans le cadre des élections, demandant des délais plus rapides.

Les avocats de la coalition soulignent qu'une règle existante "accordait une attention particulière au droit de réponse, en veillant à ce que son traitement soit aussi rapide et urgent que possible".

Ils soulignent que, outre la protection de l'image et de la réputation des personnes accusées ou offensées dans les médias, le droit de réponse vise à "garantir le droit d'accès à l'information pour tous les électeurs brésiliens, puisque l'atteinte à l'honneur a une conséquence directe sur l'équilibre démocratique des élections".

Récemment, le même groupe de juristes a remporté 72 victoires au TSE, notamment l'annulation de 50 fausses nouvelles qui conduisent à la désinformation.

Le tribunal a confirmé que Lula, le porte-drapeau du Parti des travailleurs, a remporté le premier tour du scrutin du 2 octobre avec 48,43 % des voix contre 43,20 % pour Bolsonaro.

Source: Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/303119-le-tse-du-bresil-juge-5-requetes-contestant-des-contenus-offensant-sur-les-reseaux-sociaux>



Radio Habana Cuba